

L'Aide PAMELA en logement individuel : comment la solliciter ?

Rapprochez-vous de l'espace France Rénov' de GBM

Cette structure vous apportera un accompagnement indépendant et gratuit, pour étudier la faisabilité de votre projet.

Informez-vous gratuitement sur les aides disponibles par téléphone ou lors de permanences avec un conseiller.

À Besançon :

- Accueil de Grand Besançon Métropole, à la City, 4 rue Gabriel Plançon.
- Espace France services à Planoise, 7-9 rue Pablo Picasso.

À Saône, Maison France services (Mairie).

À Saint-Vit, Maison France services (Mairie).

Prenez rendez-vous pour une permanence sur grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 68 37 68



Direction Communication Grand Besançon Métropole • IMPRIM'VERT* Imprimerie municipale • NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vous rénovez ?

Grand Besançon Métropole vous aide !

Aides financières PAMELA* à la rénovation énergétique en logement individuel et accompagnement personnalisé

* Programme d'aide à l'amélioration énergétique des logements

 Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole vous aide dans votre projet de rénovation énergétique

Le Programme d'aide à l'amélioration énergétique des logements (PAMELA) en logement individuel est une aide financière locale de Grand Besançon Métropole (GBM). Elle est proposée à des propriétaires occupants, résidant sur l'agglomération bisontine, pour les aider à rénover énergétiquement leur logement. Elle est ouverte aux maisons individuelles sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi qu'aux appartements dans le cœur de ville de Besançon et de Saint-Vit.

Cette aide est complémentaire à l'aide nationale **MaPrimeRénov'** (MPR) « Parcours accompagné ».

Le montant de l'aide PAMELA en logement individuel dont vous pouvez bénéficier peut aller jusqu'à 4 000 €, en complément des aides nationales.

Les 5 étapes pour bénéficier d'une aide PAMELA en logement individuel



1

Je contacte gratuitement l'espace Conseil France Rénov' de GBM pour concevoir mon projet et connaître les aides disponibles.



2

Je me mets en relation avec « mon accompagnateur rénovation » (MAR), tiers de confiance, qui m'accompagne durant toutes les étapes de mon projet. Il étudiera mon audit énergétique et les propositions de scénarios de travaux personnalisés.



3

Je dépose ma demande d'aide avec les devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE), **avant d'effectuer les travaux.**



4

Une fois l'accusé de réception de ma demande d'aide reçu, les travaux peuvent commencer.

Attention : l'accusé de réception ne vaut pas acceptation de l'aide.



5

Mon dossier est accepté et les travaux sont terminés : je dépose mes factures en ligne et demande le versement de l'aide PAMELA en logement individuel

L'aide PAMELA en logement individuel : quelles conditions particulières pour en bénéficier ?

Être propriétaire et appartenir aux catégories de revenus « très modestes », « modestes » et « intermédiaires »*.

Ces propriétaires :

- sont des personnes physiques,
- ont la pleine propriété de leur bien,
- occupent leur logement au titre de résidence principale.

Le projet de rénovation doit permettre d'atteindre le niveau de **performance énergétique A ou B après travaux.**

Ces travaux sont les mêmes que ceux financés par les aides nationales MPR, **sauf pour les pompes à chaleur air-air**. Celles-ci ne sont pas financées et **rendent inéligibles le dossier PAMELA.**

*Les catégories de ressources sont définies chaque année et consultables sur le site national France-Rénov : <https://france-renov.gouv.fr/bareme>